

Epidémie coVID-19

Suite aux mesures urgentes de protection de la population décidées par la Confédération et le Canton dans le cadre de lutte contre la propagation du coronavirus coVID-19, la Municipalité de Roche a constitué une cellule de crise chargée d'élaborer un plan de continuité des activités (PCA) pour garantir les prestations à la population, en particulier s'agissant des tâches prioritaires permettant à la commune de fonctionner (distribution de l'eau, épuration, gestion des déchets).

Devant l'évolution de la situation au cours des dernières 48 heures, la Municipalité a décidé d'activer ce plan, ce qui signifie la réduction des activités de la commune au minimum impératif. Les mesures suivantes entrent dès lors en vigueur avec effet immédiat :

- Fermeture du guichet de l'administration communale. Les contacts par courriel, téléphone ou lettre sont à privilégier. Seules les affaires ayant un caractère urgent avéré seront traitées.
- Mise en suspens des activités non impératives (police des constructions, procédés de réclame, locations de salles, vente de vins, cartes d'identité, naturalisations, entretien des espaces verts, etc.).
- Fermeture de tous les locaux et infrastructures communaux (bâtiment des Saulniers, collèges et salles de gymnastique, église et temple, places de jeux, etc.), en principe jusqu'au 30 avril 2020.
- Annulation des réceptions officielles et autres séances non impératives à court terme, soit jusqu'au 30 avril 2020 au moins.

Ces mesures seront évolutives. Elles visent à enrayer la propagation du virus, dans le souci de préserver la santé de notre population et celle de notre personnel communal.

A cet égard, la Municipalité rappelle que **les contacts humains doivent être limités de la manière la plus stricte qui soit**, afin d'éviter un engorgement des services de santé.

Elle remercie la population pour sa compréhension et sa solidarité dans cette situation exceptionnelle, exprime sa sympathie aux personnes et familles éventuellement concernées et adresse ses chaleureux vœux de santé à toutes et à tous.

Vous trouverez plus d'informations sur le coronavirus (numéros des permanences téléphoniques pour la population, les voyageurs, les organisateurs de manifestations et les médias, foire aux questions avec les réponses du médecin cantonal, informations destinées aux parents d'élèves, etc.) sur les sites suivants :

- [Hotline et informations du Canton de Vaud sur le coronavirus](#)
- [Office fédéral de la santé publique](#)

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



✓ NOUVEAU



Garder ses distances.

Par exemple :

- Protéger les personnes âgées en maintenant une distance suffisante.
- Garder ses distances dans les files d'attente.
- Garder ses distances lors de réunions.

POUR RAPPEL :



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scany for translation.